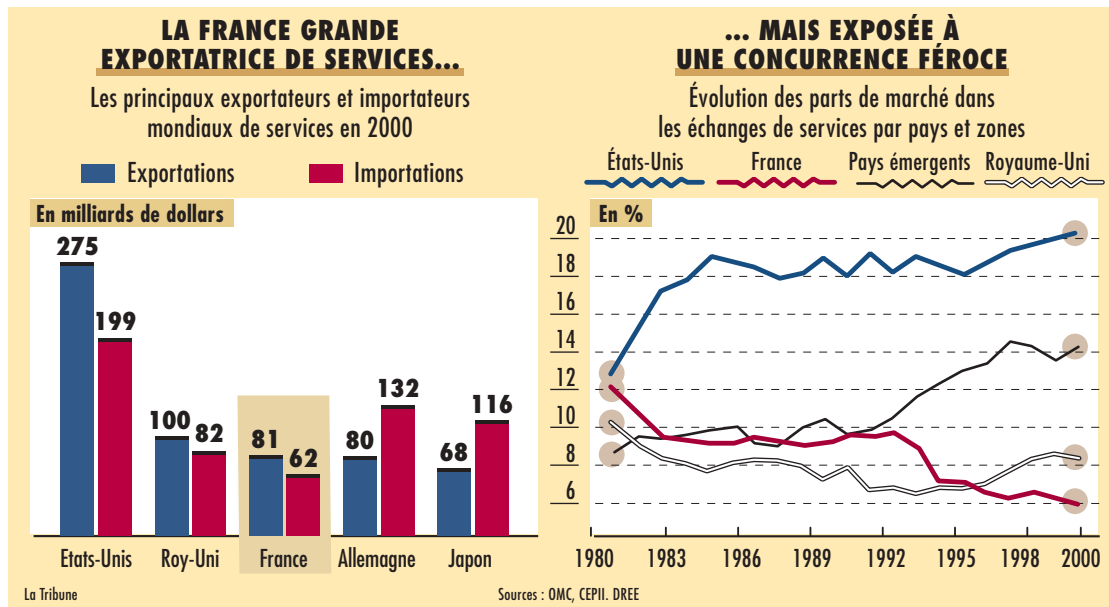


Les propositions sur la libéralisation mondiale des services se précisent

■ A l'OMC, les positions européennes en matière de services commencent à être dévoilées. ■ Deux ONG nord-américaines ont publié le détail des demandes de Bruxelles.

La Commission Européenne a ouvert le feu la première, le gouvernement français met les ressources de son administration à la disposition des entreprises... et les ONG nord-américaines se font un plaisir de mettre en ligne des documents confidentiels. Résultat : les contours des âpres négociations internationales sur l'ouverture des échanges mondiaux dans les services sont en train d'apparaître de plus en plus clairement.

Voilà trois semaines, la Commission européenne a présenté la liste des secteurs – télécommunications, services informatiques, distribution, banques et assurances, tourisme, services environnementaux, transports – qu'elle souhaite voir ouverts à la concurrence mondiale dans le cadre du cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le commissaire européen Pascal Lamy s'était alors engagé à préserver les services publics ayant trait à la santé, l'éducation, l'audiovisuel et la culture.



Toutefois, en France, la présentation de la Commission avait laissé les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales (ONG) sur leur faim. Les représentants de la société civile – dont le spectre s'étend du Medef jusqu'à l'association Attac – se sentent exclus des négociations en cours à Genève. Pour répondre à leur interrogations, le ministre du Commerce extérieur, François Loos, les a réunis hier.

Inquiétudes. Il s'agissait pour lui de revenir sur les positions de la Commission – une première en Europe puisque Bruxelles se réserve d'ordinaire ce droit exclusif. Il a en outre annoncé que

les syndicats professionnels pouvaient désormais s'adresser à la Direction des relations économiques extérieures (Dree) pour connaître le détail des propositions communautaires relatives à leur métier, démarche qui jusqu'à présent leur était interdite... et qui le demeure dans le reste de l'Europe.

L'opacité des négociations inquiète notamment les professions juridiques et comptables, qui craignent que les propositions de Bruxelles ouvrent un boulevard aux grands cabinets d'audit américains sur le Vieux Continent. Une inquiétude que partagent entre autres les milieux de l'architecture et de la publi-

Alors que la Commission s'est engagée à présenter ses propositions sur les services devant l'OMC avant le 31 mars, le ministère du Commerce extérieur se veut rassurant. Dans l'entourage de François Loos, on insiste sur le fait que les critiques que formuleront les professionnels auprès de la Dree seront prises en compte par le gouvernement français et que les propositions que formulera Bruxelles à l'OMC devront, en tout état de cause, être adoptées à l'unanimité par les Quinze.

Les ONG s'inquiètent pour leur part des demandes adressées par la Commission aux autres pays membres de l'OMC, no-

tamment ceux en voie de développement, et que Bruxelles se refuse à dévoiler. Se passant de sa permission, l'ONG canadienne The Polaris Institute a publié hier ces requêtes sur son site Internet (1). A leur lecture, l'association Attac s'est félicitée du fait que les secteurs de la santé et de l'éducation aient manifestement été exclus des demandes de la Commission mais a déploré que d'autres secteurs, comme ceux du tourisme local, puissent être à terme fragilisés par l'arrivée d'opérateurs européens dans des pays jusqu'ici protégés comme l'Indonésie.

Transparence. Même si c'est pour des raisons différentes, le même souci de transparence est partagé aux États-Unis. Public Citizen, l'ONG dirigée par Ralph Nader, le candidat écologiste à l'élection présidentielle de 2000, vient de publier la liste des exigences formulées par Bruxelles au gouvernement américain (2). Le document révèle que la Commission demande désormais aux États-Unis d'autoriser les entreprises étrangères implantées sur leur sol à utiliser les normes comptables internationales.

Elle souhaite par ailleurs l'ouverture du marché des fonds mutuels et des produits dérivés aux groupes financiers étrangers.

Eric Chalmet

(1) www.polarisinstitute.org

(2) www.citizen.org

focus LES EXPERTS DU CEPII CONSTATENT UN « DÉFICIT » DE GLOBALISATION

L'UE moins protectionniste que les Etats-Unis

■ Lorsqu'ils s'installeront autour de la table de négociation à Cancun (Mexique), pour faire le bilan de l'avancement dans le programme de Doha lors de l'assemblée ministérielle de l'OMC des 10 au 14 septembre, les pays membres auront un sujet supplémentaire de polémique : « L'Union européenne est plutôt moins protectionniste que les Etats Unis, mais elle est plus discriminante, c'est-à-dire qu'elle préfère plus certains partenaires que d'autres, ce qui n'est pas le cas du Japon ou des Etats Unis », commentait hier Lionel Fontagné, directeur du Cepii lors d'un séminaire sur les politiques commerciales.

Son constat est illustré par quelques chiffres éloquentes, même si les experts s'accordent à dire qu'aucune estimation n'est incontestable du fait des divergences méthodologiques : le niveau des droits de douane moyens bilatéraux

pour les produits industriels manufacturés s'élèverait à 1 % contre 2,37 % pour les Etats-Unis en 1999. Le Japon affiche 1,9 %.

Quant aux préférences invoquées s'agissant de l'Europe, elles peuvent être considérées comme « fictives » car elles sont parfois assorties de règles très contraignantes et les pays bénéficiaires préfèrent supporter les droits de douane.

Un chiffre différent effectué par Patrick Messerlin, professeur à l'IEP de Paris, qui vient de publier un article consacré à la mesure du coût de la protection en

Europe à l'*Institute for International Economics* et aboutit toutefois à la conclusion que l'UE est encore assez protectionniste. Chiffrant le niveau de protection des marchandises non agricoles, il évalue à 4,3 % la moyenne simple non pondérée de l'Union européenne.

La position de l'Europe est moins avantageuse dès lors qu'on se penche sur la question agricole. « L'Union européenne protège plus son agriculture, souligne Lionel Fontagné, mais c'est en raison des droits

« L'UNION EUROPÉENNE PROTÈGE PLUS SON AGRICULTURE. »

« Les droits de douane spécifiques sont à l'origine des obstacles non tarifaires (quotas...) transformés en droits de douane lors des accords de Marrakech. Ainsi, « le niveau moyen de protection tarifaire en matière agricole s'élèverait à 9,7 % si l'on tient compte des accords préférentiels noués par l'UE, alors qu'ils ne seraient que de 5 % environ pour les Etats-Unis », explique Vincent Aussiloux.

Un autre chiffre, effectué par Patrick Messerlin, aboutit à un niveau de 32 % dans l'agriculture pour l'Union européenne, calcul qui ne tient pas compte des accords préférentiels. Dans un cas comme dans l'autre, le constat peut surprendre puisque l'Europe est un plus

gros importateur de produits agricoles issus des pays en développement que les Etats-Unis.

Au bout du compte, les experts du Cepii constatent un certain « déficit » de globalisation. Si « les échanges mondiaux de biens paraissent caractérisés par un relatif libre-échange entre pays industrialisés », notent Lionel Fontagné et Thierry Mayer dans la revue *Economie internationale*, on ne peut ignorer l'« exception des produits agricoles ». En outre, « on relève un accès difficile du Sud aux marchés du Nord pour ces produits et ceux du textile-habillement et cuir ».

Et de pointer les pics tarifaires, les normes sanitaires et autres réglementations, et les barrières « non observables » dont l'impact ne peut se mesurer que de façon indirecte à travers leur impact sur les flux commerciaux.

Laurent Chemineau